PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2025-11-11
Séance du 26 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-six du mois de novembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt du mois de novembre deux mille vingt-cinq.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	18
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CODET), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. BUF), Mme Martine TESSIER déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais (donne pouvoir à M. GASNIER), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Secrétaires de séance : Jean-Luc POINTEAU & M. Julie PLACE

FINANCES - BUDGET ADMINISTRATION GENERALE - DECISIONS MODIFICATIVES N°2

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2025-03-20 du Conseil communautaire en date du 12 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits pour les écritures comptables liées :

- *Au paiement des charges de personnel,*

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251126-2025-11-11-DE
Date de réception préfecture : 02/12/2025

- *A l'inscription de crédits pour les travaux liés à la mise en place d'une ligne de covoiturage à haut niveau de service,*
- *Aux écritures d'amortissement pour l'année 2025.*

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

➢ **D'accepter** d'apporter au budget primitif 2025 du budget Administration générale les virements de crédit équilibrés en dépenses et en recettes ci-dessous :

Section	Sens	Chapitre	Opération	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
F	D	011		611	Contrats de prestations de services	437 612,00 €	-80 000,00 €	357 612,00 €
F	D	012		64131	Rémunération principale	3 654,00 €	80 000,00 €	83 654,00 €
F	D	042		6811	Amortissements		10 000,00 €	10 000,00 €
F	D	65		65736221	Autres personnes de droit privé	700 000,00 €	5 727,00 €	694 273,00 €
F	D	65		65888	Autres	50,00 €	1 500,00 €	1 550,00 €
I	D	040		13918	Autres	22 100,00 €	1 919,00 €	24 019,00 €
I	D	040		198	Neutralisation des amortissements	163 530,00 €	3 854,00 €	167 384,00 €
I	D	21	0075	2145	Autres - Ligne de covoiturage	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
I	D	21	0025	21838	Autre matériel informatique	2 500,00 €	3 227,00 €	5 727,00 €
F	R	042		77681	Neutralisation des amortissements	163 530,00 €	3 854,00 €	167 384,00 €
F	R	042		777	Recettes et quote part des subventions d'investissement	49 500,00 €	1 919,00 €	51 419,00 €
I	R	040		2802	Frais études élaboration modification documents d'urbanisme	18 100,00 €	4 700,00 €	22 800,00 €
I	R	040		28041411	Biens mobiliers, matériel et divers	- €	3 854,00 €	3 854,00 €
I	R	040		281351	Bâtiments publics	45 650,00 €	1 446,00 €	47 096,00 €

➢ **D'autoriser** Madame la Présidente à signer les actes correspondants :

Récapitulatif par chapitre :	
DSF - Chapitre 011	- 80 000,00 €
DSF - Chapitre 012	80 000,00 €
DSF - Chapitre 65	- 4 227,00 €
DSF - Chapitre 040	5 773,00 €
DSF - Chapitre 042	10 000,00 €
RSF - Chapitre 042	5 773,00 €
DSI - Chapitre 21	4 227,00 €
RSI - Chapitre 040	10 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251126-2025-11-11-DE
Date de réception préfecture : 02/12/2025

- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 26/112025

Les secrétaires de séance
M. Jean-Luc POINTEAU Mme Julie PLACE

La Présidente
Rita SCHLADT



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251126-2025-11-11-DE
Date de réception préfecture : 02/12/2025